



**Questions au pré-conseil d'arrondissement du 28 septembre 2021
concernant les engagements de la Ville suite au protocole de novembre 2020
signé avec la SNCF et StatioNord relatif à la gare du Nord**

Le Comité des habitants a pris acte de l'annulation par la SNCF Gares&Connexions du projet de rénovation de la Gare du Nord avec le partenaire CEETRUS mais nous vous rappelons que le protocole de novembre 2020 reste en vigueur tant que le permis de construire délivré le 06/07/2020 n'est pas annulé.

Notre recours contentieux, en vue de cette annulation, en cours devant la Cour administrative d'appel, reste toujours d'actualité.

Le Comité des habitants persiste à penser qu'une rénovation de la Gare est indispensable et qu'un projet alternatif est à construire avec l'objectif de faciliter les déplacements dans la gare, renforcer tous les services utiles aux usagers et s'intégrant harmonieusement dans le quartier.

Notre Comité souhaite réaffirmer les priorités du projet futur de la rénovation de la Gare du Nord qu'il défendra et vous interroge sur l'état d'avancement de vos engagements sur ces différents points :

- **La passerelle entre la gare et le boulevard de la Chapelle** : SNCF G&C s'était engagé en collaboration avec la Ville de Paris, et en concertation avec la SA Gare du Nord 2024, à étudier la faisabilité d'une passerelle entre le bd de la Chapelle et le nouveau bâtiment de la gare du Nord. Concernant l'étude urbaine, SNCF G&C avait la possibilité d'associer en tant que de besoin la Direction de l'urbanisme de la Ville de PARIS. Il était convenu que cette étude devait être financée par SNCF G&C et réalisée par la société AREP au plus tard le 30 juin 2021. Cette étude a-t-elle été réalisée et, dans l'affirmative, ses conclusions permettraient-elles d'engager la réalisation de cette passerelle ?
- **L'Avenant à la convention de PUP** : selon le protocole (art. 4.2.), « un avenant à la convention de PUP décrivant les aménagements sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de PARIS fixant leur calendrier d'exécution et actant de l'augmentation de la participation de la SA Gare du Nord 2024 à hauteur de 2.000.000 d'euros devait être conclu au plus tard le 30 avril 2021 ». Notre Comité aimerait savoir si cet avenant a bien été conclu à la date prévue ?
- **Conclusion d'un protocole de mise en œuvre du Plan Climat, « visant à accélérer la transition énergétique et climatique des gares parisiennes afin de répondre aux attentes en matière de mobilités durables de la Ville de Paris, des habitants, des riverains et des usagers des Gares »** : ce protocole devait être signé au plus tard le 31 juillet 2021. A-t-il été signé ? Dans la négative, pour quelles raisons ? Dans l'affirmative, peut-il être mis à la disposition du public ?

Comme vous le savez et l'avez dénoncé, Madame la Maire, le comité de suivi des travaux organisé par StatioNord avait évincé notre Comité du fait de ses désaccords sur le projet. Aujourd'hui, le Comité des habitants vous exprime vivement son souhait de faire partie des concertations ou d'être associé aux propositions de travaux de rénovation de la Gare du Nord dans sa nouvelle définition.